

PROGRAMME DE MENTORAT INTERNE EMCC

Rappel du cadre du projet :

Le projet vise à favoriser l'intégration et le sentiment d'appartenance des nouveaux adhérents grâce à une démarche d'accueil personnalisée et un accès facilité aux différents services proposés. Il a pour objet également à fidéliser les adhérents en permettant aux nouveaux membres de l'association de bénéficier d'un accompagnement sur la durée et d'une aide, personnalisée, en fonction de leurs attentes et objectifs.

Rappel des objectifs du projet :

1. Mieux accueillir les nouveaux adhérents
2. Leur proposer le mentorat d'un « ancien » de l'Association
3. Les soutenir dans leurs projets d'intégration et leur apporter des conseils pratiques dans la mise en œuvre de leur activité.

Rappel du rôle du mentor :

Ce qu'est le mentor :

- Un adhérent EMCC qui accepte la mission de mentor pour une durée limitée connue
- Une source d'information mais aussi et surtout un relais d'infos internes et externes capable d'aiguiller le mentoré et de le mettre en relation avec d'autres personnes ayant des compétences différentes
- Une oreille bienveillante et une présence en cas de questionnement professionnel

Ce que le mentor n'est pas :

- Un formateur aux outils du coaching
- Un apporteur d'affaires
- Un superviseur
- Quelqu'un qui sait tout

CHARTRE DU MENTORAT INTERNE EMCC

Le but du mentorat est de faciliter l'intégration du nouvel adhérent au sein de l'EMCC, et notamment de :

- Partager la connaissance des actions et activités de l'EMCC
- Accompagner la mise en relation avec les membres
- Proposer de participer à des missions internes.

La relation de mentorat s'inscrit dans un esprit de confiance et de respect mutuel. Elle s'appuie sur des principes de bon fonctionnement définis par le Code déontologique de l'EMCC.

La présente charte a pour objet de définir les attentes et engagements respectifs du mentoré et du mentor qui accepte d'apporter au mentoré un appui bénévole. Il est toutefois rappelé que quels que soient les avis fournis par le mentor, le mentoré reste seul maître de ses choix et de ses actes.

Durée

- La durée de la relation de mentorat (de 6 à 12 mois) est consentie mutuellement et peut être interrompue à tout moment
- Les modalités de fonctionnement sont fixées de gré à gré ; il s'agit le plus souvent d'une rencontre en face à face et de quelques autres par la suite pour consolider le lien, de mails et de conversations téléphoniques pour maintenir la relation au gré de chaque binôme et en fonction des attentes et des agendas respectifs.

Pour être mentor

Le mentor doit avoir une expérience professionnelle de coach, être adhérent EMCC depuis quelques temps et connaître les activités développées par l'EMCC.

Pour être mentoré

Le mentoré peut faire appel au mentorat dès son adhésion à l'EMCC.

Engagement mutuel

Le mentor s'engage à respecter le secret des affaires du mentoré et réciproquement.

Le mentoré considère son mentor comme :

- Un appui bénévole et moral ancré dans le code de déontologie de l'EMCC.
- Un relais interne pour s'approprier les valeurs de l'EMCC, prendre connaissance des activités et services proposés par l'association et s'impliquer à moyen terme et selon sa volonté dans les actions menées par l'EMCC.
- Un « soutien » professionnel qui vise à « aiguiller » plutôt qu'à pourvoir, à mettre en relation avec des collègues ou des spécialistes ayant des compétences différentes en cas de questionnement professionnel.

CONTRAT de MENTORAT

Durée (6 ou 12 mois)

MENTOR	MENTORÉ
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :

Principes de la relation mentorale

La relation mentorale se déroule dans un environnement privilégiant des valeurs telles que le partage, l'échange, la confiance, le respect mutuel et l'ouverture d'esprit.

Modalités des Rencontres

Fréquence :

_____ Durée : _____

Lieu :

Date :

Signature du mentoré :

Signature du mentor :